

## BAC RÉUNION S'ENGAGE AVEC VOUS DANS UN SUIVI ET UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL.

Bac Réunion vous explique le fonctionnement administratif entre vous et nous. Nous vous renseignons également ce que nous pouvons vous apporter dans votre parcours professionnel.

Ensemble nous œuvrons sur votre projet professionnel et la cohérence des missions de travail proposées avec un objectif commun l'insertion professionnelle durable et autonome.

Dès votre inscription, les Conseillers(ères) en Insertion Professionnelle vous proposent un accompagnement et un suivi professionnel et social.

Nous proposons 2 types d'accompagnement :

• **Le Suivi à minima**

• **Le Contrat d'engagement réciproque (CER)**

### Le Suivi à minima

---

#### - C'est quoi ? -

- Un suivi qui rappelle les principes du fonctionnement d'un accompagnement par des mises en situations de travail avec les contrats de missions dans des entreprises ou chez des particuliers.
- Un suivi qui rappelle l'engagement personnel et volontaire pour votre parcours professionnel.
- Une écoute permanente de nos conseiller(ère)s et une capacité à vous proposer des solutions en adéquation avec vos attentes et vos besoins.
- Un retour sur les évaluations des missions de travail effectuées dans les entreprises et ou chez les particuliers.
- Une orientation et des conseils destinés à la réalisation de votre projet. (Des ateliers à thèmes vous seront proposés, sensibilisation à la sécurité, communiquer en entreprise, le 1er jour en entreprise, reconnaître ses valeurs).

#### - Cela concerne qui ? -

Le suivi à minima concerne **toutes les personnes inscrites à Bac Réunion qui ont déjà eu leur première mission.**

#### - Cela se passe où et à quel moment ? -

Dès que vous rencontrez votre Conseiller(ère) et avez un échange sur votre parcours. Son écoute, son attention et son expertise à vous orienter font le suivi et l'accompagnement à minima. Vous pouvez prendre un rendez-vous ou passer directement en agence à tout moment.

### Le Contrat d'Engagement Réciproque (CER)

---

#### - C'est quoi ? -

Le Contrat d'Engagement Réciproque (CER) est un **suivi renforcé** sur une période de 3 mois minimum à 12 mois renouvelable. Ce suivi renforcé s'organise autour **d'entretiens obligatoires sur rendez-vous**. Les entretiens ont pour objectifs de vous donner des retours d'évaluations de compétences de façon permanente sur chaque mission de travail et d'effectuer des suivis sur les démarches et les problématiques rencontrées par vous le salarié en parcours.

L'engagement du Contrat d'Engagement Réciproque (CER) est signé entre vous et votre conseiller(ère) de Bac Réunion sur un objectif défini ensemble. Un objectif sur les thèmes suivants :

- Résolution de problèmes financiers
- Ouverture de droits sociaux, permettre de préserver des droits (couverture sociale, retraite...)
- Découverte d'un métier pour définir un projet professionnel, ou, redécouvrir ses potentialités
- Validation d'un projet professionnel, acquérir des compétences et des savoirs
- Soutien pour résoudre et lever les freins à l'emploi, équilibre personnel...
- Dynamiser votre recherche d'emploi

#### - Cela concerne qui ? -

Le Contrat d'Engagement Réciproque (CER) concerne **les personnes inscrites qui ont qui ont déjà effectué leur première mission** avec Bac Réunion ayant un besoin social ou professionnel précis à réaliser à l'aide de l'accompagnement.

#### - Cela se passe où et à quel moment ? -

Ce suivi renforcé s'organise autour d'entretiens sur rendez-vous dans nos locaux.

#### - Quels avantages ? -

Les Conseillers(ères) activent les partenaires les plus adaptés à résoudre vos problèmes de logement, de santé, de mobilité, financiers ou autres.

Vous êtes **prioritaire sur les missions de travail temporaire** et nous déterminons ensemble le volume d'heures de mission nécessaire à vous confier. Vous êtes également **priorisé(e) sur les actions de formation en alternance ou en Plan de Formation.**